



Pays d'Armagnac

Délibération du Comité Syndical

N°6 – 13/10/2020 – 5.3

Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation 5 octobre 2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	17
Nombre d'excusés	3
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	18
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

19/10/2020

Et publication le

19/10/2020

Date d'affichage

19/10/2020

Nature de l'acte : 5.3

L'an deux mille vingt et le treize octobre, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Conférences à la Mairie de VIC FEZENSAC sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUPRONT Didier, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, HEBERT Benoît (suppléant de DESJARDINS Lionel), LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusés : M. DUBOS Patrick, DUCLAVÉ Jean, MELIET Nicolas

Procuration : Mme THIEUX LOUIT Véronique a donné procuration à Mme Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** : Mme Barbara NETO

Désignation des membres du collège public du Comité de Programmation du programme Européen LEADER 2014/2020

Afin, notamment, d'examiner et de statuer sur les demandes d'aides déposées auprès du Pays d'Armagnac au titre du programme Leader,

Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

le Groupe d'Action Local (GAL) du Pays d'Armagnac est doté d'un Comité de Programmation dont la composition est validée par la structure porteuse du GAL, soit le PETR.

Comme cela a été discuté lors du précédent bureau du Comité Syndical, il est proposé que 20 membres titulaires du Comité Syndical composent le "Collège Public" du Comité de Programmation, soit :

- 6 membres (3 titulaires + 3 suppléants) pour la CCT
- 6 membres (3 titulaires + 3 suppléants) pour la CCGA
- 4 membres (2 titulaires + 2 suppléants) pour la CCBA
- 4 membres (2 titulaires + 2 suppléants) pour la CCAF

S'agissant du "Collège Privé", obligatoirement majoritaire en sièges, (11 titulaires et 11 suppléants), ce dernier est déjà en place.

Il est rappelé que l'ensemble des membres du Comité de Programmation, titulaires et suppléants, seront conviés à chaque réunion.

Le comité de Programmation LEADER devra élire un nouveau Président en son sein. Le Président du PETR indique qu'il souhaite qu'un membre du Comité Syndical se présente à ce poste pour assurer la gestion du Programme. Il lance un appel à candidature.

Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 18 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

VALIDE la composition du Comité de Programmation LEADER 2014/2020 tel que présenté en annexe.

VALIDE la candidature de Madame Barbara NETO au poste de Président du groupe d'Action Local lors du prochain Comité de programmation LEADER

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Le Président,

M. Michel GABAS

Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 20 OCT. 2020



Département du GERS

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC

ANNEXE

COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2014/2020

Titulaires		Suppléants	
------------	--	------------	--

CC GRAND ARMAGNAC

GABAS	Michel	BARSACQ	Franck
MAURAS	Marie-Claude	TINTANÉ	Isabelle
DUPRONT	Didier	BEYRIES	Philippe

CC TENAREZE

BROSSARD	Frédérique	TOUHE-RUMEAU	Christian
ESPERON	Patricia	DUBOS	Patrick
LABORDE	Martine	MELIET	Nicolas

CC BAS ARMAGNAC

HAMEL	Bernard	DESJARDINS	Lionel
GOUANELLE	Vincent	DUCLAVE	Jean

CC ARTAGNAN FEZENSAC

NETO	Barbara	CAILLAVET	Isabelle
THIEUX LOUIT	Véronique	CAMAZZOLA	Robert

